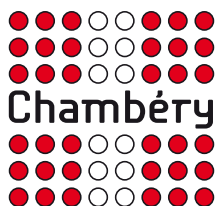
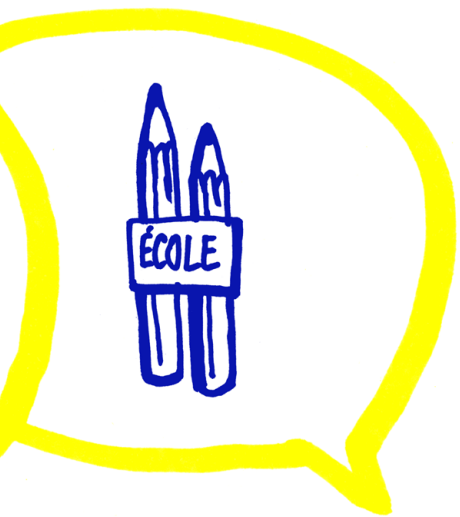
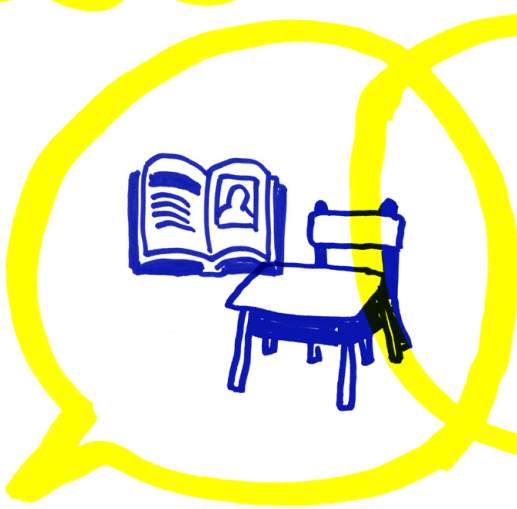


LE GUIDE DES **parents** **délégués**

DES ÉCOLES DE CHAMBÉRY

édition
août 2025





Bienvenue à vous, parents délégués !

Vous venez d'être élus pour représenter les familles au sein de l'école : une belle aventure commence ! Être parent délégué, c'est s'informer, comprendre les fonctionnements de l'école mais aussi, et surtout, échanger et agir ensemble pour le bien-être des enfants. C'est une mission précieuse, qui repose sur l'écoute, le dialogue et la coopération.

En acceptant ce rôle, vous devenez un acteur clé du lien entre les familles, l'école et ses partenaires. Votre engagement permet aux parents d'élèves d'être mieux informés, entendus, et associés aux projets et à la vie de l'école.

La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. À Chambéry, nous assumons cette responsabilité en partenariat étroit avec l'ensemble de la communauté éducative, y compris avec les parents d'élèves, car rien ne se fait sans les familles. À Chambéry, nous avons à cœur d'accompagner les parents qui s'investissent pour renforcer la relation entre l'école et les familles et c'est pourquoi nous avons voulu éditer ce guide pédagogique.

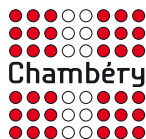
Ce guide a été pensé pour vous accompagner dans votre mission.

Il est le fruit d'un travail collectif, mené lors d'ateliers réunissant des parents d'élèves, des enseignants, les inspecteurs et inspectrices de circonscription et les équipes de la Ville de Chambéry.

Vous trouverez ici des informations utiles et des ressources pratiques :

- ⊖ **le rôle et les missions du parent délégué ;**
- ⊖ **les spécificités chambériennes ;**
- ⊖ **les interlocuteurs clés ;**
- ⊖ **des outils concrets pour vous aider au quotidien ;**
- ⊖ **les temps forts de l'année scolaire.**

Merci pour votre engagement, votre énergie et votre volonté de faire vivre une école accueillante, vivante, et à l'écoute de toutes les familles.



Thierry Repentin
Maire de Chambéry



Lydie Matéo
Adjointe au maire
chargée des parcours éducatifs,
de l'éducation et de l'enfance

Les écoles publiques de Chambéry

▶ **32** écoles

▶ **4 525** élèves à Chambéry
inscrits pour la rentrée 2025,
répartis comme suit :

▶ **1 654** élèves de maternelle

▶ **2 871** élèves d'élémentaire

▶ **2 200** repas servis par jour
en moyenne



Sommaire

1) Être parent délégué	7
- Ce que dit le code de l'éducation	8
- En bref : les rôles des parents délégués	9
- Un engagement à la portée de chacun.e	10
2) Le conseil d'école	11
- Ce que dit le code de l'éducation	12
- En bref : les objectifs du conseil d'école	14
3) Les acteurs clés autour de l'école	15
- L'Éducation nationale	16
- La Ville de Chambéry	16
- Les associations de parents d'élèves	17
- Qui contacter ?	18
4) Tout au long de l'année	19
- Les moments-clés de l'année	20
- Les temps d'échange avec la Ville	21
5) Fiches-outils	22
+ Petit lexique pratique	32

Les mots suivis d'une * sont expliqués
à la fin de ce guide.

Être parent délégué

1



Être parent délégué

Ce que dit le code de l'éducation¹

Les parents d'élèves peuvent **voter** et **se présenter aux élections** de l'établissement scolaire de leur enfant.

Les parents élus deviennent des **parents délégués**.

Chaque classe de l'école peut élire 1 délégué + 1 suppléant.

Leurs rôles

Les parents délégués **facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels de l'école**. Ils peuvent intervenir auprès des directeur.trice.s d'école pour évoquer un problème particulier.

Ils peuvent par ailleurs assurer **un rôle de médiation**, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative*.

BON À SAVOIR

"Parent délégué", "DPE
(délégué des parents d'élèves)"
ou encore "représentant des parents
d'élèves"... désignent le même rôle.

Les parents délégués peuvent être amenés à connaître des informations d'ordre privé et personnel. Ils sont tenus à une **obligation de réserve et de confidentialité**.

Les parents délégués donnent leur avis et émettent des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement. Ils doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat.

En pratique

Les élections des parents délégués ont lieu au plus tard la 7^e semaine de l'année scolaire. C'est le.la directeur.trice d'école qui organise l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école. **Le mandat* de parent délégué dure une année**, de la date d'élection au renouvellement des membres.

Un local de l'établissement peut être mis à disposition des parents délégués par la direction de l'école, de manière temporaire ou permanente. Il peut servir notamment pour l'organisation des réunions, pendant et en dehors du temps scolaire.

1. Article L. 111-4 du Code de l'éducation
<https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>

EN BREF

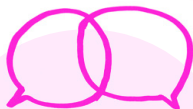
Les rôles des parents délégués



Faire du lien
entre les parents,
la Ville
et l'Éducation
nationale



Représenter
les parents
et les enfants,
défendre les intérêts
des enfants, être
porte-parole



Dialoguer
avec la communauté
éducative



Animer
la communauté
de parents,
rassembler



Contribuer
à un climat de confiance,
être en médiation
et en soutien, être consulté
sur des situations difficiles
tout en respectant
son devoir
de confidentialité



Comprendre
pour relayer
les informations
à tous les parents



S'investir,
participer,
être force
de proposition

**VOUS SOUHAITEZ ÊTRE
PARENT DÉLÉGUÉ ?**

Rapprochez-vous de la directrice
ou du directeur de l'école
de votre enfant.

Être parent délégué

Un engagement à la portée de chacun.e

S'engager comme parent délégué, c'est choisir de participer à la vie de l'école de son enfant.

➞ Un engagement volontaire

et bénévole : ouvert à toutes et tous, selon vos disponibilités, vos compétences et vos envies.

Pas besoin d'être expert, chaque parent contribue en fonction de ses possibilités !

➞ Un rôle qui s'inscrit dans un cadre

clair : vous intervenez uniquement sur la vie de l'école, sur le temps scolaire, sur le temps périscolaire et l'espace de l'école.

➞ C'est un engagement collectif

et non une charge individuelle : le parent délégué représente les familles, fait le lien entre familles et école, mais n'est pas responsable des réponses ou des décisions prises.

BON À SAVOIR

Communication, travail en équipe, écoute... **Le rôle de parent délégué est aujourd'hui reconnu par l'État comme une expérience à part entière.**

Il peut être valorisé dans votre parcours professionnel grâce au compte d'engagement citoyen (CEC) et à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Plus d'infos : education.gouv.fr > représentants des parents d'élèves.

C'était ma première année en tant que parent délégué. Cela m'a donné un peu de confiance. Je me sens responsable d'avoir assisté aux conseils d'école, communiqué avec les enseignants, le directeur... Pour le 1^{er} conseil d'école, je ne savais pas ce que signifiaient certains mots : IEN*, AESH*... Je ne comprenais pas tout.



MAMAN D'UN ENFANT
EN MOYENNE SECTION
ÉCOLE DU BIOLLAY

Le conseil d'école

2



Le conseil d'école

Ce que dit le code de l'éducation¹

Le conseil d'école est une assemblée, présidée par le directeur ou la directrice, où siègent les parents délégués.

Son fonctionnement

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats des élections des parents délégués. L'ordre du jour* doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil d'école. Il peut également être réuni à la demande du directeur ou de la directrice de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les parents délégués doivent transmettre au directeur ou à la directrice de l'école les sujets qu'ils souhaitent aborder au conseil d'école, le plus tôt possible avant la réunion (à Chambéry, idéalement 15 jours avant).

Après chaque séance du conseil d'école, un compte rendu est réalisé par le directeur.trice. Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1. Article L. 111-4 du Code de l'éducation
<https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>

Je m'appuie sur les parents délégués pour recueillir leur avis lorsque je dois échanger avec d'autres parents sur des sujets difficiles.





Ses missions

Le conseil d'école remplit plusieurs missions :

- ⊕ **Il vote le règlement intérieur de l'école**, qui définit les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.
- ⊕ **Il est consulté lors de l'adoption du projet d'école**, qui précise les priorités et objectifs pédagogiques de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, l'inclusion des enfants en situation de handicap...
- ⊕ **Il donne son accord pour l'organisation d'activités** complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.
- ⊕ Il peut proposer un **projet d'organisation du temps scolaire** dérogatoire.
- ⊕ **Il veille au respect des valeurs et des principes de la République** : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

C'est un lieu d'échange et d'expression.

Ses membres

Sont membres de droit du conseil d'école :

- ⊕ La direction de l'école
- ⊕ L'équipe enseignante (chargés de classe, remplaçants et RASED*)
- ⊕ Les parents délégués ou leurs suppléants (un par classe)
- ⊕ Le maire (ou son.s.a représentant.e) et un.e conseiller.ère municipale
- ⊕ L'inspecteur.ice de l'Éducation nationale de la circonscription
- ⊕ Le.la délégué.e départemental.e de l'Éducation nationale

Le.la président.e peut aussi, après avis du conseil, inviter des **membres supplémentaires** dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour : ATSEM, personnes chargées d'activités sportives et culturelles, membres du bureau de l'association des parents d'élèves...

Les objectifs du conseil d'école



Inform

sur les projets
pédagogiques :
présentation, points
d'étape, bilan



Rassembler

la communauté
éducative, **faire
du lien** entre parents,
Éducation nationale
et Mairie



Améliorer

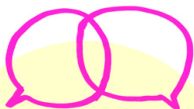
les conditions de vie
ou de fonctionnement
de l'école



Poser
des questions,
**faire remonter
des remarques**
sur toutes sortes
de sujets



Voter / sonder



Échanger, expliquer,
débattre sur la vie
éducative



Alert

parents sur certaines
problématiques
(ex : manque de parents
pour les sorties
scolaires)

Ce n'est pas le lieu...

pour faire la liste
de ses griefs,
ni pour parler
de son enfant
ou de celui
de ses voisins

Les acteurs clés autour de l'école



Les acteurs de l'Éducation nationale

L'enseignant.e est l'interlocuteur privilégié des parents pour la scolarité de leur enfant. Il peut répondre aux demandes d'information ou de rendez-vous.



Le directeur ou la directrice de l'école est responsable du bon fonctionnement de l'école. Il est le premier interlocuteur des parents délégués pour échanger au sujet d'une décision concernant un élève ou un groupe d'élèves.

L'inspecteur.trice de circonscription (ou inspecteur.trice de l'Éducation nationale - IEN) représente l'État dans la circonscription de l'école. L'inspection anime les équipes d'enseignants et gère administrativement les écoles et la carrière des enseignants.

Le ou la Délégué.e Départemental.e de l'Éducation Nationale (DDEN) veille aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école. Il.elle est présent.e lors du conseil d'école.

Le ou la médiateur.rice académique : si un désaccord persiste, un recours peut être formulé auprès du médiateur au Rectorat de l'académie de Grenoble.

Les acteurs de la Ville de Chambéry

Le ou la maire et ses adjoint.es veillent au respect de l'obligation scolaire. La Ville est aussi vigilante à la sécurité aux abords des écoles.



La direction Éducation-Enfance de la Ville gère le budget des écoles et travaille avec d'autres services municipaux comme ceux en charge des bâtiments, du numérique, des espaces verts, mais aussi les ressources humaines, la transition écologique, l'implication citoyenne, la ville inclusive...

Avec l'Éducation nationale, la direction Éducation-Enfance suit de près les questions de scolarisation sur son territoire. Elle organise aussi les temps périscolaires (garderie du matin, cantine, accueil du soir) et les études surveillées.

La Ville de Chambéry met en œuvre la cantine scolaire pour les repas du midi, qui est un service public non obligatoire et a également la charge de construire, entretenir et financer les écoles publiques de la commune.

Les agent.es territoriaux.ales spécialisé.es des écoles maternelles (ATSEM) assistent le personnel enseignant des écoles maternelles : accueil, animation, hygiène des élèves, préparation et nettoyage des locaux et du matériel. Les ATSEM sont présent.e.s dans les classes et sur les temps périscolaires. Ils.elles sont aussi membres de la communauté éducative.

Une charte clarifie le cadre de travail entre les enseignant.e.s et les ATSEM.

Les coordonnateur.ice.s de groupes scolaires sont garant.e.s du bon fonctionnement des temps et activités périscolaires. L'encadrement et les activités sont assurés par une équipe d'animateur.ice.s.

Le pôle Familles Inclusion est l'interlocuteur privilégié des familles pour toutes les demandes administratives liées à la vie de l'école sur les temps périscolaires (periscolaire@mairie-chambery.fr ou 04 79 60 20 20)

BON À SAVOIR

- *La commune de Chambéry est en charge des écoles publiques du 1^{er} degré : **maternelles et élémentaires***
- *Le Département de la Savoie est en charge des **collèges** (second degré)*
- *La Région Auvergne-Rhône-Alpes est en charge des **lycées** (second degré)*
- *L'État est responsable de l'organisation des contenus pédagogiques (programmes).*

Les associations de parents d'élèves (APE)

Elles créent du lien avec les élèves et leurs familles, proposent des animations et mettent en œuvre des actions pour récolter des fonds pour les projets des écoles.

Qui contacter ? (Liste non exhaustive)

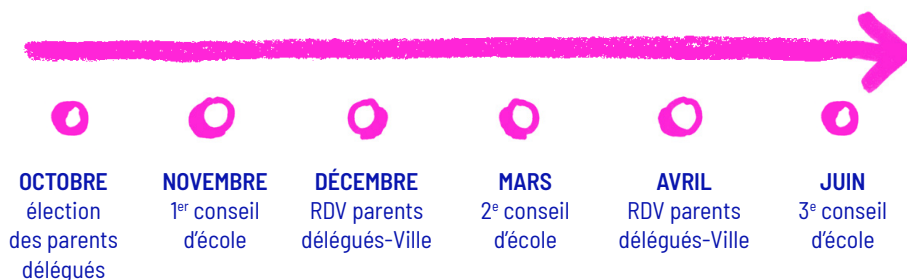
POUR LE SUJET	CONTACTER
Absence de l'enfant	Temps scolaire ☺ L'enseignant.e de l'enfant Temps périscolaire ☺ Le.la coordonnateur.rice de groupe scolaire
Absence de l'enseignant.e	Directeur.trice de l'école
Activités extrascolaires	La Ville de Chambéry www.chambery.fr/3149-accueils-de-loisirs.htm
Cantine	La Ville de Chambéry Réservations ☺ L'Espace Famille (en ligne) Absence / ajout hors délai ☺ Le.la coordonnateur.rice de groupe scolaire Menus, PAI* ☺ Le Pôle Familles Inclusion de la Ville de Chambéry
Carte scolaire (création / suppression de postes d'enseignants)	L'inspection académique
Difficultés financières	Le Département – Maison sociale du Département du Bassin Chambérien : (04 79 60 58 80) Les PEP73 : pep73@orange.fr / 04 79 62 13 55 Le CCAS de Chambéry Le Pôle Familles Inclusion de la Ville de Chambéry
Enfants à besoins spécifiques	Projet d'accueil individualisé (PAI) ☺ La direction de l'école Autres situations ☺ Pôle Familles Inclusion de la Ville de Chambéry
Fête d'école	La direction de l'école et l'association des parents d'élèves
Harcèlement scolaire	La direction de l'école Le 3018, numéro national pour les victimes de harcèlement (gratuit et anonyme)
Programme scolaire, enseignement	L'enseignant.e L'inspection académique
Travaux dans l'école	La Ville de Chambéry <i>Un point travaux est souvent à l'ordre du jour des réunions inter-délégués organisées par la Ville (voir page 21)</i>
Sectorisation (école en fonction du lieu du domicile), dérogation	Le Pôle Familles Inclusion de la Ville de Chambéry

Tout au long de l'année



4

Les moments-clés de l'année



AVANT LE CONSEIL D'ÉCOLE

→ Invitations au conseil d'école :

les directeurs et directrices d'écoles envoient les invitations aux parents délégués et à la Ville, au minimum 1 mois à l'avance.

→ Les parents délégués envoient leurs questions aux directeurs et directrices d'écoles.

N.B. : les questions concernant les abords des écoles (stationnement, circulation, etc.) ne relèvent pas du conseil d'école.

→ Les directeurs et directrices d'écoles transmettent à la Direction Éducation-Enfance de la Ville

les questions des parents délégués au minimum 15 jours avant la date du conseil d'école.

APRÈS LE CONSEIL D'ÉCOLE

Transmission du procès-verbal de la réunion (compte-rendu) aux parents délégués

BON À SAVOIR

*Si vous souhaitez découvrir
le fonctionnement de la cantine,
vous pouvez venir y déjeuner !*

*Pour cela, rapprochez-vous
du/de la coordonnateur.trice du groupe
scolaire de votre enfant afin qu'il.elle
vous propose une date.*

Coût unique du repas : 6,86 euros

Les temps d'échange avec la Ville

Les réunions inter-délégués

La Ville propose aux parents délégués de toutes les écoles publiques 2 à 3 réunions par année scolaire.

L'objectif est d'aborder les sujets transversaux liés aux fonctionnements des écoles de Chambéry, par exemple : travaux dans les écoles, restauration scolaire, sectorisation, budget... Cela permet d'avoir une vision plus large que celle de sa propre école et d'échanger avec d'autres parents délégués.

Le comité Cuistot

Créé en 2024, il rassemble des parents d'élèves qui souhaitent **s'impliquer dans les questions liées à la restauration scolaire (cantine)** à Chambéry.

Ce comité se réunit avant la fin de chaque période* avec la responsable du Pôle Familles Inclusion de la Ville et ponctuellement avec la directrice d'exploitation de Sodexo (société actuellement délégataire du service public de restauration collective) qui est responsable de la cuisine centrale. Ces rencontres permettent de discuter des menus, du fonctionnement de la restauration scolaire et de transmettre les retours des enfants et des parents.

Vous souhaitez vous investir dans ce comité ? Contacter le Pôle Familles Inclusion de la Ville de Chambéry via l'adresse periscolaire@mairie-chambery.fr

Fiches outils

Lors des ateliers organisés pour réaliser ce guide, **les parents et enseignants ont partagé leurs outils**, expériences et idées pour mener à bien la mission de parent délégué.

Des idées pour mieux communiquer avec les autres parents d'élèves, diffuser l'information, encourager la participation de tous et vous organiser entre parents délégués.

Ce guide a pour objectif de les transmettre aux futurs parents délégués, afin qu'ils puissent s'en inspirer et pourquoi pas les enrichir de nouvelles propositions.

NB : Les outils présentés ont soit déjà été testés par les parents et enseignants présents aux ateliers soit ont émergé comme de nouvelles idées à tester.



Réunion de rentrée

Prise de parole des parents délégués
lors de la réunion rentrée organisée
par l'équipe enseignante

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- La rentrée est un moment propice à l'échange et à la prise d'information (fonctionnement de l'école, projets pédagogiques, problématiques et besoins...).
- Accueillir les parents de manière conviviale (autour d'un verre...).
- Se présenter, présenter les fonctions du parent délégué, le bilan de l'année passée, les éventuels projets à venir.
- Partager son expérience de parent délégué pour susciter de nouvelles vocations.
- Expliquer le rôle du conseil d'école et des parents délégués ainsi, inviter les parents à se présenter aux élections des délégués.

FAIRE ATTENTION À...

- Ne pas mettre mal à l'aise des (futurs) parents délégués avec la prise en parole en public : adapter les formats et les modalités d'échange.
- Garder une trace des présentations et des échanges.
- En discuter avec la directrice ou le directeur auparavant.

Trombinoscope

Présentant l'ensemble
des parents délégués
de l'école (prénom, nom,
classe, éventuel contact)

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Identifier les parents délégués et faciliter la prise de contact avec les parents d'élèves.

FAIRE ATTENTION À...

- La diffusion (confidentialité) et / ou la visibilité du lieu d'affichage du trombinoscope.

Répartition des rôles

Partage des différents rôles et
missions entre parents délégués

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Permettre à chaque parent délégué de s'investir en fonction de ses possibilités et de ses appétences.
Exemple : un parent qui s'occupe des questionnaire pour les conseils d'école, un parent qui s'occupe d'une vente de gâteau, un parent qui s'occupe de la mise à jour des réseaux sociaux...
- Permettre une meilleure présence des parents délégués dans les instances mais aussi dans le lien aux différents acteurs de la communauté éducative (équipe enseignante, mairie, parents).

FAIRE ATTENTION À...

- Ne pas passer à côté de missions importantes.
- Bien communiquer sur la répartition des rôles.
- Bien se coordonner entre parents délégués.

Adresse mail générique

Des parents délégués,
créée et gérée par eux



UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Permettre aux parents de prendre contact avec leurs délégués.
- Faciliter le lien avec la Ville sans rupture dans l'année et d'une année à l'autre.
- En amont des conseils d'école, l'équipe enseignante envoie un mail avec cette adresse à tous les parents, pour leur rappeler qu'ils peuvent faire remonter leurs sujets aux parents délégués.

Exemple d'adresse :
delegues.nomdelecole.chambery@
maillo.com

FAIRE ATTENTION À...

- Les parents délégués ne peuvent communiquer qu'avec les parents ayant accepté de donner leur adresse mail.
- Consulter régulièrement l'adresse mail pour ne pas passer à côté de certaines sollicitations.
- Bien expliquer au départ le rôle de la boîte mail pour éviter les sollicitations hors de propos (situations personnelles par exemple).
- Faire le lien d'une année à l'autre : transmission des codes d'accès et des modalités de gestion par un parent délégué ou la direction de l'école.



Groupe de messagerie instantanée

Animé par les parents
délégués et regroupant tous
les parents d'élèves de l'école.

UTILE POUR... ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Canal de communication facile à utiliser.
- Pour transmettre des informations diverses rapidement.
- Pour préparer les conseils d'école (ordre du jour) et faire des comptes rendus très synthétiques.
- Pour sonder les parents sur divers sujets.
- Prévoir 2 groupes : un ouvert à tous les parents et l'autre réservé aux parents délégués, pour leur organisation.

FAIRE ATTENTION À...

- Régulation des échanges : si trop nombreux ou hors sujet, risque de perdre l'objectif initial du groupe et que des parents quittent le groupe.
- Fixer en début d'année les règles d'usage du groupe de discussion.
- Les parents délégués ne peuvent communiquer qu'avec les parents ayant accepté de donner leur numéro de téléphone.
- Ces groupes de messagerie sont sous la responsabilité de leurs utilisateurs.

Panneau d'affichage

À l'usage des parents délégués,
pour communiquer
les principales informations
aux parents.

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Canal de communication facile à utiliser et accessible à tous les parents.
- Pour communiquer les principales informations : trombinoscope et contacts, date des conseils d'écoles et autres rencontres avec les parents, synthèse des comptes rendus...

FAIRE ATTENTION À...

- La disponibilité/capacité d'affichage pas toujours existante.
- L'affichage déjà nombreux à l'entrée des écoles : veillez à la pertinence et la visibilité des communications.
- L'actualité de l'affichage.
- La confidentialité des informations affichées.

Compte rendu synthétique du conseil d'école

Réalisé sur la base d'une trame (encarts, couleurs, Facile à Lire et à Comprendre).

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Permettre au plus grand nombre de parents de savoir ce qui se passe aux conseils d'école en rendant l'information plus accessible et attractive.
- Mettre en avant les sujets principaux.

FAIRE ATTENTION À...

- La direction de l'école a en charge la réalisation du compte rendu exhaustif, les parents délégués doivent prendre en charge la réalisation de cette synthèse.
- Faire valider le contenu du compte rendu synthétique par la direction de l'école qui reste responsable du contenu communiqué.
- Se rendre compte du poids d'un sujet ou à l'inverse de sujets moins importants.

Réunions de l'APE*

Participation des parents délégués aux réunions de l'Association des Parents d'Élèves.

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Mutualiser les énergies avec d'autres parents investis.
- Donner plus de visibilité à l'action des parents délégués et aux sujets qu'ils traitent.

FAIRE ATTENTION À...

- Bien distinguer l'action relevant des parents investis dans l'APE de celle des parents délégués.

Réseaux sociaux

Création d'un groupe privé sur un réseau social / page d'information sur la vie de l'école.

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Communiquer sur diverses informations relatives à l'école.
- Faciliter les échanges avec les parents.
- Relayer les évènements.

FAIRE ATTENTION À...

- Voir s'il existe déjà un groupe pour l'école et s'y greffer afin de centraliser l'information pour les parents.
- Contrôler le contenu publié (rôle des administrateurs), pas de photographies d'enfants notamment.
- Ces groupes de messagerie sont sous la responsabilité de leurs utilisateurs.

Sondage - questionnaire

À diffuser
par les parents
délégués en amont
des conseils d'école
pour alimenter
l'ordre du jour.

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Préparer un ordre du jour plus collaboratif et représentatif des attentes des parents.
- Faciliter la remontée d'information des parents.
- Se rendre compte de l'importance d'un sujet (concerne t-il beaucoup ou peu de personnes?).

FAIRE ATTENTION À...

- Le temps nécessaire pour préparer et traiter les questionnaires : privilégier les outils informatiques (Google Forms, Framaforms...) permettant de réutiliser le questionnaire d'un conseil d'école à l'autre et de faire des traitements automatisés des réponses.

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Une boîte facilement accessible, qui permet de se passer des outils numériques.
- Permettre aux parents délégués, aux équipes enseignante et périscolaire de recueillir des sujets d'ordres variés et de les traiter dans les bons canaux (conseil d'école, rencontre...).

Boîte à sujets

Boîte aux lettres mise à disposition des parents par l'école pour y déposer les sujets qu'ils souhaitent soumettre au conseil d'école, les problématiques rencontrées à l'école...

FAIRE ATTENTION À...

- Bannir l'anonymat des contributions, pour s'assurer que les sujets sont portés et garantir des échanges constructifs.
- Proposer des petits papiers formulaires pour faciliter la prise de contact.

- Qui relit les mots : de préférence à traiter en binôme parents délégués / direction et/ou coordonnateur pour se répartir les sujets.

Cafés des parents

Espace d'échange
régulièrement animé
par les parents délégués.

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Proposer un espace d'interaction convivial avec les parents d'élèves.
- Traiter en direct certains sujets, préparer les conseils d'école (ordre du jour), faire des retours sur les conseils d'école, expliquer...
- Essayer aussi les cafés virtuels (visioconférence) pour permettre aux parents qui ne peuvent pas se déplacer de participer.
- Nb : ces temps conviviaux peuvent prendre d'autres formats que les cafés.

FAIRE ATTENTION À...

- Diversifier les créneaux pour toucher davantage de parents.
- Renouveler les animateurs parmi les parents délégués, afin d'éviter l'épuisement.
- Voir avec la direction de l'école pour mettre une salle à disposition.



UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Permettre à de nouveaux parents de découvrir la fonction de parents délégués.
- Susciter de nouvelles vocations.
- S'engager de manière rassurante.
- Partager ses expériences et garantir une continuité de fonctionnement.

FAIRE ATTENTION À...

- Accorder le temps nécessaire pour assurer une bonne transmission.

Parrainage

En cours de mandat, le parent délégué accompagne un parent intéressé à la découverte de ses missions. Il peut rester présent à ses côtés en soutien si le parent devient délégué à son tour.

- Aller vers les parents pour identifier ceux qui seraient intéressés pour devenir parents délégués.
- Dépasser les appréhensions liées à la fonction de parent délégué (charge de travail, responsabilité, rôle flou...).

Stand à la fête de l'école

Tenu par les parents délégués, qui invitent les futurs parents de l'école, pour leur expliquer le fonctionnement de l'école et le rôle du parent délégué.

UTILE POUR...

ÇA MARCHE BIEN PARCE QUE...

- Accueillir les futurs parents et leur expliquer le fonctionnement de l'école.
- Partager ses expériences de parents délégués et susciter de nouvelles vocations.

FAIRE ATTENTION À...

- La préparation de ce stand, qui peut être chronophage.
- Avoir les bonnes infos pour être en mesure de répondre aux parents.

Petit lexique pratique

AESH Accompagnant.e des Élèves en Situation de Handicap.

APC Activité Pédagogique Complémentaire (organisée par l'Éducation Nationale, encadré par l'enseignant).

APE Association des Parents d'Élèves, indépendante, constituée de parents ou de représentants légaux d'élèves, bénévoles, dont l'objet est de mettre en place des actions facilitant la vie dans l'école.

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement (communément dénommé "centre de loisirs" ou "centre aéré") fonctionnant pendant le temps extrascolaire (vacances scolaires) ou périscolaire. Il offre une diversité d'activités.

ATSEM Agent.e Territorial.e Spécialisé.e des Écoles Maternelles. Ils.elles sont employé.e.s par la Ville.

Carte scolaire Répartition des postes d'enseignants sur le secteur géographique.

CE Conseil d'École. Voir chapitre 2.

Communauté éducative Désigne les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions (parents d'élèves, enseignants, coordonnateurs, animateurs, AESH, personnels de santé scolaire...)

Conseil de classe Au collège et au lycée, le conseil de classe est une réunion, généralement trimestrielle, qui rassemble les professeurs d'une classe, le chef d'établissement et le conseiller principal d'éducation. Les élèves sont représentés par les délégués de classe, les parents par les parents délégués.

Coordonnateur de site scolaire Employé.e par la Ville, le.la coordonnateur.trice de groupe scolaire est le garant de la qualité de l'offre périscolaire et de la prise en charge de l'enfant pendant les temps périscolaires et lors des transitions avec les autres temps de la journée. Il.elle est responsable du bon fonctionnement des équipes des écoles et veille à ce que les conditions d'accueil soient adaptées au bien-être des enfants. Il.elle est au cœur de la mise en œuvre du Projet éducatif de territoire (PEDT)*.

Coopérative scolaire La coopérative scolaire est une structure associative qui permet de gérer des fonds pour élargir l'action éducative des enseignants. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de dons et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.

DASEN Directeur.trice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

DDEN Délégué.e Départemental.e de l'Éducation Nationale.

DPE Délégué.e des Parents d'Élèves. Également dénommé.e *Parent délégué* ou *Représentant.e des parents d'élèves*.

DSDEN Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

École primaire L'école primaire regroupe l'école maternelle et l'école élémentaire.

Groupe scolaire Établissement d'enseignement primaire, comprenant à la fois les classes de maternelle et d'élémentaire sous une direction commune.

IEN Inspecteur.trice de l'Éducation Nationale. Les inspecteur.tices de l'éducation nationale veillent à la mise en œuvre de la politique du ministre chargé de l'éducation.

IME Institut Médico-Educatif.

Mandat Désigne ici la mission de parent délégué, dont la durée est d'une année scolaire.

MDPH Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.

Ordre du jour Liste des sujets prévus pour une réunion, comme le conseil d'école.

PAI Projet d'Accueil Individualisé.

PEdT Projet Educatif territorial. C'est un outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative* autour de valeurs, d'objectifs et d'actions, en matière d'éducation.

Période Désigne la période entre les vacances scolaires. Il y en a 5 par an qu'on nomme en général P1, P2...

QPV Quartier Politique de la Ville.

RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés.

Recteur.trice Responsable de l'académie (Chambéry fait partie de l'académie de Grenoble).

Représentant.e des parents d'élèves Également dénommé.e *Parent délégué ou Délégué.e des Parents d'Élèves (DPE)*.

Savoir-nager Le "savoir-nager" (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième.

Savoir rouler à vélo Le dispositif "Savoir Rouler à Vélo" apprend aux enfants à se déplacer à vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonnée dès le plus jeune âge.

Sectorisation Elle définit quelles adresses de résidence sont rattachées à une école.

Suppléant Parent délégué élu dont la fonction est de remplacer un membre titulaire absent lors d'un conseil d'école par exemple.

TPS Très Petite Section ; dispositif d'accueil des enfants à l'école dès 2 ans (critères spécifiques- secteur QPV).

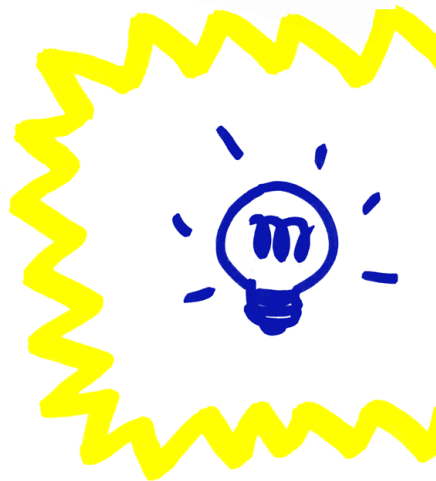
UEEA Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme.

ULIS Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire.

UPEAA Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants.

Notes

This image shows a full page of a document template. It consists of approximately 28 horizontal rows of small, evenly spaced blue dots. These dots are arranged in straight lines across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. The background is plain white, and there are no margins, headers, or footers visible.



Contact

- ➞ Le directeur ou la directrice de l'école de votre enfant

.....

- ➞ La direction de l'Education et de l'Enfance
periscolaire@mairie-chambery.fr
04.79.60.20.20

**Vous m'avez lu ? Je ne vous suis plus utile ?
Rapportez moi à l'école pour que je serve à d'autres !**